

Information et recommandations aux parents des enfants accueilli.es en crèches départementales à partir du 12 mai 2020

La crise sanitaire liée au Covid19 nécessite une adaptation des conditions d'accueil des enfants de 0 à 3 ans dans les crèches. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour que l'accueil des enfants se passe dans les meilleures conditions.

LES GARANTIES SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Au sein de chaque crèche, l'accueil se fera par groupe de 10 enfants maximum sans contact entre les différents groupes.

Le respect des règles de distanciation sociale s'appliquera aux adultes, parents et professionnel.les. Ainsi, les activités seront proposées à un petit nombre d'enfants qui pourront se répartir largement dans les pièces de vie. Les installations à table seront espacées ou proposées en individuel. Les sorties dans le jardin se feront par groupe de 10 en veillant à ne pas mélanger les différents groupes.

Pour les familles, la régulation des entrées sera doublée d'un marquage de repères de façon à éviter la proximité entre les personnes (bandes adhésives au sol pour former des zones d'attente espacées ou des circuits de passage).

Le respect des gestes barrière devra commencer dès l'entrée. Il y sera rappelé que toute personne (parent ou enfant) présentant de la fièvre, de la toux et tout symptôme évoquant le Covid19, ne pourra pas entrer au sein de la crèche et devra consulter son médecin traitant ; si le diagnostic de Covid19 est posé pour l'enfant, il.elle sera évincé.e au moins 14 jours.

Pour la famille ou tout autre visiteur : l'accompagnement des enfants sera limité à un adulte le matin et le soir. La famille devra organiser la garde de la fratrie durant les allers-retours à la crèche. Les salutations continueront à se faire à distance, sans se serrer la main, et les contacts physiques seront limités.

L'entrée dans l'établissement s'exercera selon un protocole garantissant dès l'accès dans l'établissement :

- La désinfection des mains au gel hydro-alcoolique (GHA) pour toucher l'interphone ;
- Le port d'un masque : **nous vous demandons de venir déposer votre enfant avec un masque.** A défaut, les parents qui n'en disposent pas se verront remettre un masque à l'entrée dans la crèche, qu'il leur faudra ensuite redéposer pour qu'il puisse être lavé ;

- Le port de sur-chaussures pour entrer dans l'établissement (elles seront redéposées dans un bac spécifique de linge sale avant de sortir de l'établissement) ;
- La désinfection à nouveau au GHA ou le lavage des mains avant d'entrer dans la section où se trouve votre enfant.

Les professionnel.le.s de nos crèches seront eux.elles-mêmes tenu.es à ces règles strictes :

- Port d'un masque lors du contact avec un.e adulte et lors de contacts rapprochés (moins d'un mètre) avec les enfants ; les masques seront changés toutes les 4h au moins ;
- Port de sur-blouses pour certains soins de grande proximité, individualisées par enfant pris en charge (biberon et portage de nourrissons) ;
- Lavage régulier des mains : avant chaque geste propre (la confection de biberons, les repas...) et après un geste sale (un change, un mouchage...) ;
- Des gants sont à disposition et jetés après chaque utilisation, notamment pour pratiquer des changes.

Les locaux seront nettoyés quotidiennement par l'entreprise de ménage qui a adapté ses pratiques et produits aux normes en vigueur en ce moment. Il est prévu au quotidien :

- La désinfection de surface avec des produits virucides toutes les 3 heures pour les plans de change, les tapis de sol et les structures de psychomotricité, nettoyage des jouets ;
- Les poignées de porte, la robinetterie, les interphones feront l'objet d'un nettoyage régulier ;
- L'aération des locaux durant 15 mn minimum dans la matinée et dans l'après-midi, de façon large et dans chaque salle de présence des enfants

et des adultes. Le temps de l'aération pourra coïncider avec un temps de jeux dans le jardin ;

Concernant l'alimentation, les règles de conservation, de confection et de distribution de l'alimentation sont inchangées et respectent la méthode HACCP.

Concernant les pratiques éducatives, elles seront adaptées :

- Le lavage des mains à l'eau courante entrera dans les usages pour les enfants, quel que soit leur âge ;
- Les jouets seront régulièrement changés pour être nettoyés ;
- Certaines activités avec des manipulations difficilement lavables (sable, semoule, pâte à modeler...) seront évitées, tout comme les jeux d'eau collectifs
- Les sorties en dehors de la structure ne pourront être organisées.

En cas de symptômes ou de maladie d'un parent, il sera invité à consulter son médecin traitant et ne pourra pas amener son enfant à la crèche au moins pendant 14 jours si le diagnostic est confirmé, mais son enfant pourra éventuellement être accueilli dans des conditions spécifiques sur avis du médecin de PMI, avec aménagements spécifiques de type section isolée avec personnel fixe.

En cas de symptôme de l'enfant durant son séjour à la crèche, il.elle sera isolé.e avec un.e professionnel.le en attendant l'arrivée du parent. L'enfant sera évincé.e de la crèche au moins 14 jours en cas de Covid diagnostiqué par son médecin.

Enfin, nous vous demandons de surveiller la température de votre enfant notamment le matin avant l'arrivée à la crèche.